



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de FORGES DE LANOUEE

Décision numéro 44/2026 du 03 août 2026

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES AVEC 56 EQUIPEMENTS POUR L'ACHAT D'UN MIXER POUR LA CANTINE MUNICIPALE SITE DE LANOUEE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 03 avril 2026 (N° 2026-04.03-03) (rubrique N° 4), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et les accords- cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 25 000 € HT,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 avril 2026 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet www.forgesdelanouee.fr

Considérant la nécessité de procéder à l'achat d'un nouveau mixer pour les besoins de la cantine municipale site de Lanouée,

Vu la proposition tarifaire de la société 56 EQUIPEMENTS de Vannes en date du 16 juin 2026,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de fournitures avec la société 56 EQUIPEMENTS de Vannes pour l'achat d'un mixer pour la cantine municipale – site de Lanouée au prix de 1 144,79 € HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera affiché en mairie.

Fait à Forges de Lanouée
Le 03 août 2026

Pour Le Maire empêché
La Maire Déléguée,
Mme Edwige MESSAGER

Le Conseil Municipal sera informé lors d'une prochaine séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication